

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté de Police de Circulation portant Autorisation exceptionnelle de circulation et de stationnement Ruelle des Mazingues

Nous, Raymond ZINGRAFF, Maire de la commune d'AUBRY DU HAINAUT,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** la demande présentée le 06 décembre 2023 par le Centre Alissa-IME/SESSAD, domicilié 40 rue du Moulin 59494 AUBRY-DU-HAINAUT, représentée par Mme Claire LEDOUX, Cheffe de service, dans le cadre de l'organisation d'un goûter de fin d'année, le mercredi 13 décembre 2023 à la salle des Mazingues à Aubry-du-Hainaut.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour régler la circulation et le stationnement dans cette rue.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** Les véhicules immatriculés comme suit :

- Mr Benjamin [REDACTED]
- Mr Franck [REDACTED]
- Mr Gaëtan [REDACTED]
- Véhicule ALISSA [REDACTED]
- Véhicule ALISSA [REDACTED]
- Véhicule ALISSA [REDACTED]

sont autorisés à stationner et circuler ruelle des Mazingues afin de préparation, tenue et rangement de la manifestation, le mercredi 13 décembre 2023 de 09h00 à 20h00 ;

**Article 2 :** Seuls les véhicules concernés par les précédents articles, les véhicules de secours, d'intervention et service techniques sont autorisés à circuler et stationner le temps de la présente autorisation ;

**Article 3 :** A charge du pétitionnaire de veiller au respect des articles précédents ;

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commissaire Divisionnaire du District de Police de Valenciennes
- Madame la Directrice Générale des Services
- Mme le Cheffe de Service du centre Alissa – IME/ESSAD

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Aubry-du-Hainaut, le 06 décembre 2023

Le Maire



Raymond ZINGRAFF

Signé le 06 décembre 2023

Publié sur le site le 07 décembre 2023